

**ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX EN MASTER
Pour l'année 2026 – 2027**

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 02 décembre 2025 et du Conseil d'Administration du 20 janvier 2026 les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRÊTE :

Article 1

La commission d'examen des vœux du **Master Sciences de l'Océan, de l'Atmosphère et du Climat** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2026/2027 :

Président(e)

- Monsieur Francis CODRON – Professeur des Universités – UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra

Membres

Tous les membres sont rattachés à l'UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra :

- Madame Pascale BOURUET AUBERTOT – Professeure des Universités
- Monsieur Florent BRIENT – Maître de Conférences
- Madame Hélène CHEPFER – Professeure des Universités
- Madame Gaëlle DE COETLOGON – Maîtresse de Conférences
- Monsieur Guillaume GASTINEAU – Maître de Conférences
- Monsieur Jean-Christophe RAUT – Maître de Conférences
- Madame TRINCAZ DUVOID Sophie – Professeure des Universités
- Madame Solène TURQUETY – Professeure des Universités
- Monsieur Jean-Baptiste MADELEINE – Maître de Conférences
- Madame Ludivine ORUBA – Maîtresse de Conférences
- Monsieur Yannis CUYERS – Maître de Conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente de Sorbonne Université
et par délégation



Thomas COUDREAU
Directeur général des services adjoint

Fait à Paris, le 04/02/2026
La Présidente de Sorbonne Université
Nathalie DRACH-TEMAM